

A.R. PREFECTURE

006-210600847-20100112-AR32_64-AR

Regu le 14/01/2010

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse



VILLE DE MOUANS-SARTOUX

ARRÊTE

JURIDIQUE : Reg. 32 N° 64
Code de Transmission T

Objet : INTERDICTION D'UTILISATION DE BIBERONS CONTENANT DU BISPHEENOL A

Le Maire de la Commune de Mouans-Sartoux ;

- Considérant que** les différentes études scientifiques remettant en question l'innocuité du bisphénol pour la santé humaine et en particulier pour les nourrissons et les enfants, y compris au dessous de la DJA Dose Journalière «d'Absorption» actuellement fixée à l'échelon européen,
- Considérant que** que quatre états des Etats Unis ont déjà interdits la vente de biberons contenant du bisphénol,
- Considérant que** que Madame la Ministre chargée de l'Ecologie vient de demander que l'Agence Française de Sécurité Alimentaire rouvre le dossier du bisphénol.

ARRETE

- ARTICLE 1 : L'utilisation de biberons contenant du bisphénol est interdite.
- ARTICLE 2 : La vente de biberons contenant du bisphénol est interdite sur le territoire de la commune de Mouans-Sartoux.
- ARTICLE 3 : L'ensemble des biberons des crèches sera remplacé.
- ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié aux responsables des crèches, aux assistantes maternelles, aux pharmaciens, aux directeurs de supermarchés, aux responsables de magasins de puéricultures.

Fait à Mouans-Sartoux, le 12 Janvier 2010

André ASCHIERI,
Maire de Mouans-Sartoux

